

05



LA SAISON 2020-2021



Une Licence = une offre de pratique

Les féminines
Saison 2020 - 2021

Joueuse née en	Sa licence	Avec les filles, elle peut jouer en	Avec les garçons, elle peut jouer en
2015	U6F	U8F	U7
2014	U7F	U8F	U7 - U9
2013	U8F	U8F	U7 - U9
2012	U9F	U11F	U9 - U11
2011	U10F	U11F	U11 - U9
2010	U11F	U11F - U13F*	U11 - U12 - U13
2009	U12F	U13F	U12 - U13 - U11
2008	U13F	U13F - U15F*	U13 - U12 - U14 - U15
2007	U14F	U15F	U14 - U15 - U13
2006	U15F	U15F - U18F*	U15 - U14
2005	U16F	U18F - SF**	U15
2004	U17F	U18F - SF**	
2003	U18F	U18F - SF	
2002	U19F	SF	



- **En rouge** les surclassements autorisés après accord médical (article 73 des Règlements Généraux FFF)
- **En bleu** les déclassés autorisés en mixité dans la catégorie immédiatement inférieure (article 155 des Règlements Généraux FFF)

* 3 joueuses maximum par équipe (3 U11F en U13F / 3 U13F en U15F et 3 U15F en U18F)

** 3 joueuse U16F peuvent participer à la compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

** 3 joueuses U17F peuvent participer à la compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

U16F / U17F EN SENIORS F

ATTENTION

ARTICLE 73 DES R.G. FFF Demande de surclassement OBLIGATOIRE

U16F

• 3 joueuses U16F peuvent figurer sur la feuille de match en compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

U17F

• 3 joueuses U17F peuvent figurer sur la feuille de match en compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

La participation des joueuses U16F et U17F présentes sur la liste des joueuses des pôles espoirs féminins ou internationales jeunes féminines fournie par la DTN est autorisée sans limitation (NATIONAL DIVISION 1 à REGIONAL 1 FEMININ) mais ne sont pas exemptées de la demande de surclassement.

Bordereau disponible sur le site suivant:

<https://foot-centre.fff.fr/documents>



- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U17 en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 en U19
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16F / U17F en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 pôle France Futsal en Senior

1

Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés :





Les féminines Saison 2020 - 2021

Sont autorisées à jouer en
SENIORS F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U20F et SENIORS F

U19F et U18F

U16F et U17F autorisées sous réserve du dossier
médical de surclassement

Sont autorisées à jouer en
U18 F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U18F, U17F et U16F

U15F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF

Sont autorisées à jouer en
U15 F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U15F et U14F

U13F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF





Les féminines Saison 2020 - 2021

Sont autorisées à jouer en
U13 F
FOOT à 8

U13F et U12F

U11F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF

Sont autorisées à jouer en
U11 F
FOOT à 5 ou Foot à 8

U11F , U10F et U9F

Sont autorisées à jouer en
U8 F
FOOT à 4

U8F , U7F et 6F

PLATEAUX U7 Garçons





L'architecture offre de pratique des jeunes F

Saison 2020 - 2021



PILOTAGE LIGUE

U18F

FOOT à 11

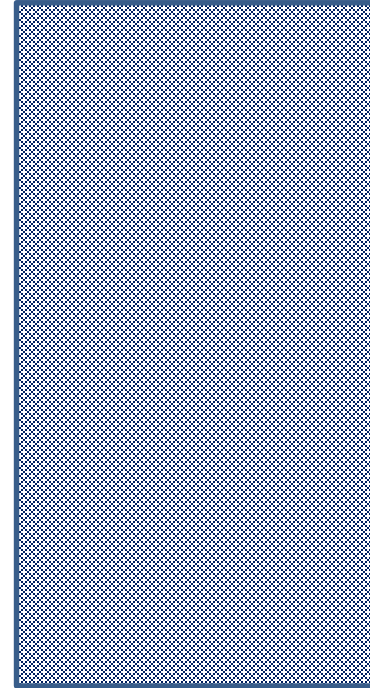
U18F R1
10 EQUIPES
Phase unique
(sur volontariat
étude dossier
projet sportif)

U15F

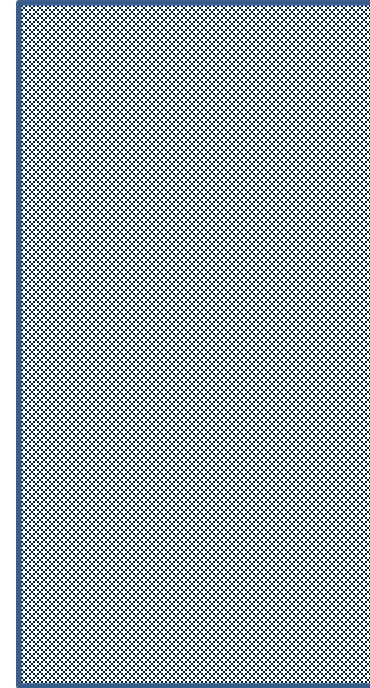
FOOT à 11

U15F R1
10 EQUIPES
Phase unique
(sur volontariat
étude dossier projet
sportif)

U13F



U11F



FOOT à 11

U18F R2
X EQUIPES
X Phase(s) en
fonction du nombre
d'équipes

PILOTAGE DISTRICT



FOOT à 8

U18F
X Phase(s) en
fonction du nombre
d'équipes

FOOT à 8

U15F
X Phase(s) en
fonction du nombre
d'équipes

FOOT à 8

U13F
2 Phases

FOOT à 5

U11F
2 Phases